



Avec le soutien du Fonds social européen
L'UE et les Autorités publiques investissent dans votre avenir

Profil de fonction

Intitulé de la fonction

Enseignant dans le cadre du projet « *Expérimentation EPS-établissements pénitentiaires : création d'ateliers de pédagogie personnalisée* », financé par la structure « REINSERT » (structure d'appui à la réinsertion par l'Enseignement de promotion sociale en milieu carcéral).

Contexte de la fonction

L'expérimentation d'ateliers de pédagogie personnalisée (APP) s'intègre au projet Reinsert et s'adresse à toutes personnes incarcérées dans une prison partenaire du projet.

Reinsert

Le projet Reinsert est un projet de l'enseignement de promotion sociale cofinancé par le Fonds Social Européen, ayant pour objectifs de lutter contre les discriminations et les ruptures sociales et de favoriser l'insertion ou la réinsertion des détenus et des justiciables. Il est composé de deux types d'action.

Reinsert intra-muros s'adresse aux détenus incarcérés, planifie et soutient les formations organisées par l'enseignement de promotion sociale, au sein des prisons. Il vise à soutenir la réinsertion de la personne en augmentant son seuil de compétences ou d'employabilité par la dispense d'unités d'enseignement.

Reinsert extra-muros est un projet visant à concevoir et déployer toute action permettant aux détenus et aux justiciables de poursuivre, dans l'enseignement de promotion sociale, un parcours de formation entamé en prison et, le cas échéant, d'en démarrer un, en situation extra-muros.

L'APP

L'APP propose une approche pédagogique différente, éloignée du schéma classique ordinaire, qui vise à réduire les inégalités sociales et culturelles et à favoriser l'autonomie et la responsabilité des apprenants.

L'APP s'adresse à un public engagé dans la réalisation d'un projet de formation et professionnel. Il s'inscrit dans l'accompagnement et la valorisation des connaissances et des compétences de l'individu tout au long de la vie.

La méthodologie utilisée consiste à mettre en place des parcours individualisés avec un accompagnement personnalisé pour chaque personne et vise le développement de l'autonomie des apprentissages.

L'APP a pour objectif l'accès aux savoirs de base et aux 8 compétences clés européennes¹ :

- La communication dans la langue maternelle
- La communication en langues étrangères, essentiellement en néerlandais
- La compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies
- La compétence numérique
- Apprendre à apprendre
- Les compétences sociales et civiques
- L'esprit d'initiative et d'entreprise
- La sensibilité et l'expression culturelle

L'exercice de la fonction requiert une capacité d'adaptation et une certaine flexibilité en raison d'une part, du régime pénitentiaire propre à la prison dans laquelle elle s'exerce, et d'autre part, du caractère expérimental du projet.

Conditions de travail

- Résidence administrative : la prison partenaire
- Régime de prestations et de congés : régime des enseignants
- Rémunération :
 - Enseignant nommé : celle de la fonction d'origine ;
 - Enseignant temporaire : celle à laquelle le titre détenu donne droit dans l'unité d'enseignement dans laquelle la désignation comme expert pédagogique et technique sera effectuée.

Contenu et objectifs de la fonction

▪ Objectifs de la fonction :

- Soutenir le parcours de formation en prison en apportant les remédiations nécessaires ;
- Soutenir les étudiants en situation intermédiaire² ;
- Soutenir les étudiants en Cell-Learning ;
- Développer les capacités requises pour une entrée en formation que ce soit en intra ou en extra muros.

Ces actions complètent celles déjà organisées en prison, et peuvent prendre place dans le dispositif pour :

- Atteindre des détenus qui ne peuvent participer aux activités collectives proposées (isolés, travailleurs, ...) ;
- Permettre d'affiner et d'individualiser le parcours pédagogique.

¹ Parmi celles-ci, les deux compétences que sont la « culture numérique » et « apprendre à apprendre » apparaissent particulièrement importantes pour des adultes.

² Situation intermédiaire : personne détenue, demandant à titre individuel, à suivre une formation qui est organisée par l'EPS mais pas au sein de la prison.

▪ **Tâches et actions :**

Tâche 1 : Accueillir, informer, écouter

Actions :

- Accueillir le futur bénéficiaire ;
- L'informer sur le mode de fonctionnement de l'APP ;
- Soutenir l'expression de son projet et de ses attentes.

Tâche 2 : Positionner individuellement le futur apprenant

Actions :

- Evaluer son niveau ;
- Evaluer l'écart entre son niveau et son projet ;
- Identifier ses besoins, les connaissances à acquérir et les compétences à développer.

Tâche 3 : Elaborer le parcours de formation

Actions :

- Définir de manière négociée les contenus de la formation ;
- Déterminer la durée et le rythme de la formation ;
- Déterminer les modalités d'apprentissage ;
- Créer avec l'apprenant un document « rapport de suivi individuel »³.

Tâche 4 : Former

Actions :

- Accompagner de manière personnalisée, en fonction des besoins définis, en assurant les remédiations spécifiques ;
- Etablir des bilans intermédiaires ;
- Ajuster le parcours en fonction des acquis et de l'objectif à atteindre, lors des bilans intermédiaires.

Tâche 5 : Identifier les compétences acquises

Actions :

- Repérer le niveau atteint et mettre en place un suivi de formation ;
- Faciliter l'inscription dans des formations (pré)qualifiantes dans l'EPS ou autres organismes de formation professionnelle.

Tâche 6 : Encadrer les étudiants qui intègrent le processus de Cell-learning

Actions :

- Identifier les besoins de l'étudiant ;
- Aider et guider l'étudiant dans le choix des activités disponibles sur la plate-forme en correspondance avec ses besoins et aspirations ;
- Assurer le suivi et l'accompagnement de ses apprentissages.

³ Ce rapport de suivi gardera la trace de chaque rencontre et des évaluations intermédiaires. Il sera rédigé en deux exemplaires, l'un pour l'étudiant, l'autre pour l'enseignant APP.

Tâche 7 : S'insérer parmi l'ensemble des services impliqués dans l'enseignement et la formation

Actions :

- Etablir des collaborations avec les autres acteurs du milieu carcéral ;
- Participer au Comité local de suivi (CLS) ou aux réunions des enseignants.

Tâche 8 : Suivi administratif et collaboration avec la structure REINSERT

Actions :

- Gérer la base de données stagiaires ;
- Rédiger les rapports de suivi individuel ;
- Rédiger la TimeSheet ;
- Participer aux journées de formation organisées par la structure REINSERT.

La liste des tâches et actions n'est pas exhaustive et est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution du projet.

Titres, connaissances et compétences spécifiques à la fonction

- L'enseignant(e) en APP est obligatoirement porteur(euse) d'un titre pédagogique reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Il/Elle disposera au minimum d'un diplôme de bachelier ;
- Une expérience professionnelle dans l'EPS et/ou au sein du milieu carcéral constitue un atout ;
- Il/Elle dispose d'une connaissance des différents opérateurs d'enseignement et de formation actifs sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Il/Elle est familiarisé(e) à l'usage des outils bureautiques tels que Word, Excel, etc. et manie avec aisance les moteurs de recherche Internet ;
- Il/Elle est capable de traiter des données sensibles et confidentielles ;
- Il/Elle fera preuve de rigueur par rapport aux tâches administratives qu'il/elle devra accomplir ;
- Il/Elle fera preuve de proactivité et d'esprit d'initiative dans le respect des règles instituées dans le contexte dans lequel il/elle exerce sa fonction ;
- Il/Elle fera preuve d'autonomie et de capacité d'adaptation ;
- Il/Elle fera preuve de compétences sociales et relationnelles qu'il/elle mettra au service du public auquel les APP sont destinés : écoute empathique, non-jugement, attitude encourageante et soutenante, bienveillance, patience.

Evaluation

L'évaluation annuelle sera réalisée sur base des avis d'un représentant de la structure REINSERT, de la direction de l'établissement scolaire concerné ou de son représentant et de la direction de l'établissement pénitentiaire ayant en charge les formations.